

Restauration scolaire



2019-2020

Charte pour la pause méridienne



Saint Brice Courcelles

La charte pourquoi ?

L'accueil au restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés au moment de la rentrée scolaire, dans la limite des places disponibles pour garantir un service de qualité (limite déterminée conjointement par la capacité d'accueil du bâtiment d'un point de vue de la sécurité et le taux d'encadrement)

Par cette charte les différents acteurs de la communauté éducative de Saint Brice Courcelles confirment leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière basé sur les principes fondamentaux d'éducation populaire.

La charte vise à être un outil de référence pour renforcer les objectifs suivants :

- Mettre en cohérence les différents temps de l'enfant (temps de détente et de convivialité et temps éducatif)
- Respecter les rythmes de vie et favoriser le développement de l'enfant, la réussite scolaire, l'apprentissage de la vie collective, la citoyenneté.
- Promouvoir l'éducation à la nutrition et à l'hygiène.

Cette charte est une référence pour tous les acteurs éducatifs : **Commune, Centre social, écoles, parents** qui se sont engagés dans le cadre d'un **partenariat renforcé** afin de tendre vers les meilleures pratiques et ainsi obtenir une certification qualité de la pause méridienne.

A partir de la norme AFNOR qui définit les principes de base d'un accueil de qualité sur la pause méridienne et d'un diagnostic approfondi effectué par la Ligue de l'enseignement, un comité de pilotage a été institué. Il rassemble les représentants des parents, enseignants, des élus municipaux, élus du centre social, personnels municipal et du centre social, personnel de restauration (prestataire extérieur). Depuis, ce comité poursuit régulièrement son travail sur les objectifs de la pause méridienne, afin de formaliser le contenu des missions et décliner les activités pendant ces deux heures.

Une charte pour qui ?



La Commune de Saint Brice Courcelles s'est fixé l'objectif de développer la qualité des accueils péri-scolaires proposés aux enfants et aux familles. Ces accueils sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Ils sont des interfaces entre le temps de la vie familiale et le temps scolaire réservé aux apprentissages.

Le temps de midi des enfants entre 11h30 et 13h45, appelé pause méridienne, correspond à un temps périscolaire (le retour dans la cour de l'école s'effectue vers 13h35 pour une reprise de la classe à 13h45). Des adultes, aux compétences et missions diverses, agents de restauration (prestataire privé), ATSEM (employées municipales), animateurs (salariés du centre social), composent l'équipe éducative au service de l'enfant. Dans certaines conditions, l'équipe peut être étoffée d'auxiliaires de vie scolaire mis à disposition par l'Education Nationale pour des enfants handicapés.

La présente charte vise donc à être un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative et définir leurs rôles respectifs. Elle contribue à définir les valeurs éducatives communes, à développer et faire connaître les actions du personnel encadrant la pause méridienne.

Cohérence des projets 3

Le projet éducatif de la commune

La Commune attache une grande importance au partenariat établi entre les parents, l'école, les associations afin de garantir la notion de **service public de l'éducation** à Saint Brice Courcelles. L'éducation et les conditions d'apprentissage sont au coeur des préoccupations de l'équipe municipale. C'est pourquoi la Commune est vigilante sur la qualité de l'accueil des enfants, le respect de leurs rythmes de vie, la qualité des repas servis...

Elle est également attentive à la qualité du service rendu aux familles, grâce à la transparence de l'information, la bonne communication entre les différents acteurs et l'adaptation constante du service au plus près du besoin des familles dans le respect des enfants.

Le projet pédagogique du centre social

Dans son projet pédagogique, le centre social s'engage à répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser la socialisation (entraide, vie de groupe),
- Transmettre à l'enfant des notions d'hygiène (passage aux toilettes avant et après le repas pour lavage des mains),
- Favoriser les échanges enfants/enfants, animateurs/enfants (les animateurs déjeunent à table avec les enfants encourageant la parole),
- Favoriser l'autonomie de l'enfant (apprentissage de l'utilisation des couverts, du service des plats, prise d'initiatives pour débarrasser les tables et les plateaux),
- Sensibiliser l'enfant aux partages,
- Lutter contre le gaspillage.



- Développer la notion de goût chez l'enfant (l'animateur est attentif à ce que l'enfant mange de tous les plats, même en petite quantité),
- Permettre à l'enfant de pratiquer une activité de détente (propositions diverses et variées à partir d'un planning établi à l'avance par les animateurs),
- Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme (possibilité d'un coin repos, de prendre un livre dans le hall, toujours sous le regard d'un animateur),
- Respecter la santé, les régimes et allergies des enfants.

Les objectifs poursuivis ... 4

Chaque jour d'école, environ 180 enfants d'âge primaire sont confiés à la Commune de Saint Brice Courcelles pendant le temps de midi. Depuis de nombreuses années, la Commune réalise cette mission en partenariat avec le CLAE centre de loisirs associé à l'école et le Centre Social.

Bien au delà de "donner à manger" et de garder les enfants pendant cette pause, cette mission s'organise autour de trois axes :

- BIEN NOURRIR
- BIEN ACCUEILLIR
- BIEN ÉDQUER

BIEN NOURRIR, C'EST :

- Offrir aux convives une alimentation saine, équilibrée, variée et bien présentée. La commune de Saint Brice Courcelles travaille avec un prestataire extérieur avec lequel elle a signé un marché.

Après une introduction progressive depuis 2010 d'aliments d'origine biologique dans la préparation des repas, le dernier marché signé en 2019 prévoit à minima que les produits suivants soient exclusivement d'origine biologique et au maximum en circuit court, suivant la saisonnalité de production régionale : le pain, les fruits à croquer (pommes et poires), les pommes de terre, carottes et betteraves. L'objectif est de privilégier une introduction progressive de produits d'origine biologique dans les menus au quotidien, plutôt qu'une approche « événementielle » et ponctuelle de repas 100% biologiques. Cette introduction de produits biologiques et locaux fait l'objet d'un reporting régulier de la part du prestataire. À ce jour, 25% (en coût) des produits utilisés pour la confection des repas sont d'origine biologique, 37% sont des produits locaux et 38% sont des produits frais.



Le prestataire fabrique les repas sur place et communique les menus et informations nutritionnelles aux enfants et aux parents.

- Éduquer le goût alimentaire, éveiller la curiosité et le plaisir de manger à travers une découverte progressive d'aliments variés, une ouverture aux diversités de traditions culinaires, une invitation par le personnel et des ateliers thématiques à la découverte sensorielle des aliments.

Notre restaurant scolaire propose différentes animations régulières à thèmes, tel que la semaine du goût, la découverte de certains aliments, l'année scolaire est également rythmée par des animations festives (repas de Noël, chandeleur, repas des régions ou des pays, repas de fin d'année....).

- Développer les bonnes pratiques d'hygiène et prendre en compte les enjeux de santé. Il s'agit tout autant de l'hygiène personnelle, que de la façon de manger. Tous les éducateurs (animateurs, ATSEM, personnel de cuisine) ont obligation de prévenir tous les risques : intoxications alimentaires, incidents et accidents, prise en charge des allergies alimentaires à travers des PAI¹ .



¹ Projet d'accueil Individualisé : Protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble du temps passé à l'école dans les meilleures conditions possibles.

Les objectifs poursuivis..... 5

BIEN ACCUEILLIR, C'EST :

- Offrir aux convives un restaurant agréable, confortable, adapté à chaque convive (âge, taille, handicap...)

Les enfants les plus jeunes sont accueillis au restaurant de Saint Brice Courcelles dans un espace qui leur est réservé, avec un mobilier et des couverts adaptés.

- Mettre à disposition des lieux complémentaires de repos, de détente et d'activités et avoir la possibilité d'échanger avec des adultes disponibles.

La commune s'est au fil des années équipée de sites agréables et fonctionnels : le centre social, le complexe sportif, la médiathèque mais aussi les bâtiments des écoles. Toutes ces installations sont à la disposition de l'équipe qui accueille les enfants. Ils peuvent selon leurs besoins, leurs rythmes et leurs envies se reposer, pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, le tout dans un cadre entièrement sécurisé.



BIEN ÉDUQUER, C'EST :

Contribuer à l'épanouissement du futur citoyen averti et responsable en lui permettant d'apprendre à :

- **Vivre en société et respecter les autres.**
- **Participer et prendre des initiatives.**
- **Bien se nourrir et faire ses choix alimentaires.**
- Les enfants apprennent à vivre ensemble,
- L'enfant identifie les valeurs du groupe et les rapports possibles entre l'individu et le groupe.
- L'enfant participe à des actions collectives dans l'intérêt du groupe.
- L'enfant est capable d'assumer ses actes et paroles,

Pendant la pause méridienne, les enfants évoluent plus librement qu'en classe. Mais tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques. L'adulte apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général. Un groupe d'enfants compose le "Conseil des enfants". Il travaille sur la rédaction des règles de vie, les met en scène pour les présenter à l'ensemble des convives.

Bien sûr, les responsabilités ne sont pas les mêmes à tout âge. Mais le rôle de l'adulte est bien d'expliquer à l'enfant que telle parole ou telle action de sa part peut créer chez l'autre (enfant ou adulte) du bien-être ou au contraire du désarroi.

C'est également une démarche citoyenne, en luttant contre le gaspillage, en récupérant notamment les morceaux de pain non consommés afin de le recycler, ainsi que l'eau restant dans les carafes, afin d'arroser le jardin pédagogique.



Les conditions d'organisation du repas intègrent, dans la mesure du possible et du respectable, les choix de l'enfant concernant : L'assortiment des entrées, fromages et desserts, sa quantité d'aliments dans l'assiette : "goûter à tout", sa place à table, son implication et sa motivation au service du groupe, pour l'eau et le pain par exemple, etc.

Les moyens humains 6

Assurer un service de qualité c'est aussi **BIEN GÉRER**. Ce qui implique un travail d'équipe unissant élus municipaux, élus du centre social, personnel municipal et du centre social, personnel de restauration et leur employeur (prestataire extérieur), animateurs, parents, enfants, enseignants et autres acteurs associatifs. C'est prendre en compte les aspects pédagogiques et éducatifs, les impératifs financiers, matériels et humains.



Les rôles et les missions des personnels

Le personnel de restauration : Une cheffe gérante, une employée de restauration collective, une intérimaire. Ce sont des salariées de la structure titulaire du marché de restauration :

Leur rôle : assurer la préparation et la distribution des repas, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, participer à l'information sur les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels, garantir l'hygiène des locaux.

Leurs tâches : accueillir les enfants, les aider et les conseiller le cas échéant, assurer la mise et la desserte des tables, et veiller au bon approvisionnement du linéaire, servir des repas de qualité et soigner la présentation, assurer le service aux enfants en tenant compte de l'envie et de l'appétit de l'enfant, l'inciter à goûter à tout, entretenir les locaux et le matériel de cuisine, s'impliquer dans la conduite des animations thématiques mises en place, procéder à l'application et au suivi des Projets d'Accueil individualisé (PAI), participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants de maternelle et d'élémentaire

L'équipe d'animation : Ce sont les animateurs du Centre social. (tous formés au minimum du BAFA) et les ATSEM (personnel municipal) pour les enfants de maternelle.

Un programme de formation continue commun ATSEM / animateurs a été défini. Par ailleurs, un temps de concertation commun est planifié au moins une fois par cycle scolaire.

Le taux d'encadrement

La pause méridienne étant organisée comme "accueil de loisirs jeunes", le taux global d'encadrement appliqué est celui du Ministère de la Jeunesse et des Sports relatif à l'accueil périscolaire, soit 1 animateur pour 10 enfants en maternelle (3 ans à moins 6 ans) et un animateur pour 14 enfants en élémentaire.

Leur rôle : subvenir aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité physique et affective et d'éducation, assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant, pendant et après le repas).

En maternelle

Leurs tâches : garantir l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants, aider matériellement l'enfant à prendre son repas, soigner les enfants lors des petites blessures, favoriser l'intégration de tous les enfants, faire le lien entre l'enfant, l'enseignant et les parents, sensibiliser les enfants à la découverte du goût, participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que socialisation, responsabilisation, autonomie, politesse, respect des règles, tolérance, etc, faire respecter les règles de vie, proposer des activités adaptées (chants, comptines, relaxation, jeux d'extérieur etc.), participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants.

En élémentaire

Leurs tâches complémentaires : Il leur revient aussi d'autres responsabilités, liées à l'âge des enfants : anticiper et gérer les conflits entre enfants, développer les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels, mettre en place des activités libres et encadrées (animations diverses, jeux de cour, activités manuelles, activités sportives etc.) sur la base de volontariat de l'enfant, renforcer les valeurs liées à l'éducation : vivre en société et respecter les autres, anticiper et prendre des initiatives, bien se nourrir et faire ses choix alimentaires.

Le déroulement

7

La pause méridienne est organisée en fonction des rythmes et besoins de chaque enfant et non l'inverse.
Les repas se prennent en deux services.



Premier service : enfants de cycles 1 et 2 (classes maternelles, CP et CE1)

11h30 Les animateurs récupèrent les enfants dans les classes. Ils échantonnent avec l'enseignant sur les effectifs et, selon le cas, sont avertis de l'état d'un enfant nécessitant une vigilance particulière. Les ATSEM présentes sur le temps du repas prennent en charge un groupe des enfants de maternelle. Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains soit à l'école, soit dans les locaux du centre social.

11h40 Chaque groupe accompagné de son animateur se rend au restaurant. Les petits sont servis à table dans un espace réservé de la salle de restauration. Les plus grands (selon l'autonomie de l'enfant) passent au linéaire du self où ils choisissent une entrée, un fromage, un dessert. Le plat chaud est servi sur les tables.

Ils s'installent en salle, choisissent leur place. Un animateur est référent pour deux ou trois tables. Les enfants participent au débarrassage. Les animateurs et ATSEM partent avec leurs groupes au fur et à mesure que les enfants ont fini. Si un enfant a besoin d'un peu plus de temps, il peut être confié à un autre animateur référent.

12h45 Les plus petits (3 ans) sont pris en charge par les ATSEM qui les ramènent à l'école pour commencer à faire la sieste avant même la reprise du temps scolaire ou participer à un temps de relaxation. Pour les plus grands, après être passés aux toilettes et avoir lavé les mains, les enfants sont dirigés dans les différentes activités libres ou encadrées sur la base du volontariat.

13h30 Les enfants de CP-CE1 sont rassemblés et raccompagnés dans la cour de récréation où ils peuvent passer aux toilettes, se lavent les mains, et pour ceux qui en ont le plus besoin (appa-

reils dentaires...) et ont pris leur matériel, se lavent les dents. Les enfants sont ramenés dans les classes et confiés aux enseignants.

Deuxième service : enfants de cycle 3 (CE2, CM1, CM2)

11h30 Les animateurs récupèrent les enfants dans les classes. Ils échantonnent avec l'enseignant sur les effectifs et le cas échéant signalent l'état d'un enfant nécessitant une vigilance particulière. Ils vont au centre social ou dans la cour de récréation pour se répartir dans les activités libres ou encadrées sur la base du volontariat.

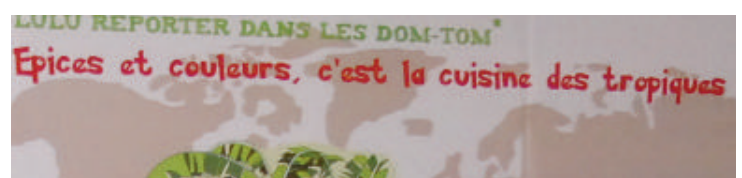
12h20 A proximité de leurs lieux d'activités (école ou centre social), ils passent aux toilettes et se lavent les mains.

12h35 Les enfants passent au linéaire du self où ils choisissent une entrée, un fromage, un dessert. Le plat chaud est servi sur les tables.

Ils s'installent librement en salle, choisissent leur place. Un animateur est référent pour deux ou trois tables. Les enfants participent au débarrassage. Les animateurs partent avec leurs groupes au fur et à mesure que les enfants ont fini. Si un enfant a besoin d'un peu plus de temps, il peut être confié à un autre animateur référent.

13h35 Les enfants sont raccompagnés à l'école où ils peuvent passer aux toilettes, se lavent les mains, et pour ceux qui en ont le plus besoin (appareils dentaires...) et ont pris leur matériel, se lavent les dents.

Les enfants vont dans la cour de récréation avec les externes. En cas de besoin, l'animateur référent va échanger avec l'enseignant.



Le bon usage des règles..... 8



Les enfants sont accueillis dès la petite section de maternelle. Cependant, et étant donnée l'amplitude d'ouverture des services d'accueil périscolaire (de 7h30 à 18h30), l'équipe éducative restera vigilante quant à la longueur de la journée des enfants les plus jeunes dans la collectivité (cf règlement municipal du restaurant).

INSCRIPTION

Les parents peuvent inscrire en mairie leurs enfants au temps de pause méridienne. Ils ont le choix parmi différentes formules :

- **L'abonnement annuel**
- **L'abonnement périodique (à prendre avant chaque période de vacances scolaires)**
- **La réservation occasionnelle (la veille avant 16h) en fonction des places encore disponibles**

Les parents ayant souscrit un abonnement pour leur enfant peuvent également s'inscrire occasionnellement à raison d'une fois par mois.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Les parents reçoivent (de préférence par mail dans le cadre du respect de l'environnement) les menus et les plannings des inscriptions.
- Le mensuel municipal relate ponctuellement les événements et la vie quotidienne des temps de vie périscolaires.
- Le prestataire communique des informations concernant l'éducation à la nutrition aux familles via la mairie
- Les parents et grands-parents sont invités à venir

se rendre compte par eux-mêmes en venant manger à l'occasion au restaurant de leurs enfants.

- Une commission de suivi est mise en place. Elle est composée des membres du comité de pilotage et ouverte à des intervenants extérieurs en fonction de l'actualité et des thèmes abordés. Elle veille au suivi des améliorations à mettre en oeuvre, effectue un travail de veille permanente pour garantir une qualité de service continue. Elle se réunit une fois par cycle scolaire.

